

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE PRATIQUES MÉDICALES EN SANTÉ AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MÉDECINS (QUATRE ANNÉES)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Professeur Frédéric DUTHEIL

Université Clermont Auvergne, UFR de Médecine Institut d'Hygiène Industrielle de Médecine du Travail et d'Ergonomie
28, place Henri-Dunant 63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

E-Mail : frederic.dutheil@uca.fr / Tél : 04 73 17 82 60

COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE :

Gil BOUDET, Enseignant Chercheur

Université Clermont Auvergne, UFR de Médecine Institut d'Hygiène Industrielle de Médecine du Travail et d'Ergonomie

E-Mail : gil.boudet@uca.fr / Tél : 04 73 17 82 70

PARTENAIRES :

Université Claude Bernard Lyon I, Université Joseph Fourier Grenoble, Université Jean Monnet Saint-Etienne.

PUBLICS CONCERNES :

Formation continue : Etre titulaire du diplôme de docteur en médecine et remplir les conditions suivantes :

- Médecins ayant au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins
- Médecins ayant un contrat de travail dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ou, à défaut, une promesse d'embauche comme collaborateur médecin signée de la Direction du Service de Santé au Travail ou de la direction de l'entreprise pour les services autonomes
- Contrat ou promesse d'embauche dans un secteur professionnel entrant dans le champ d'application de l'article L.4622-1 du Code du travail et des deux décrets du 28 mai 1982 et du 10 juin 1985, concernant les services de prévention de la Fonction Publique d'État et de la Fonction Publique Territoriale
- Médecins exerçant la fonction de collaborateur médecin à 80% de temps plein au minimum
- Médecins ayant un médecin tuteur encadrant qui a fourni une attestation certifiant qu'il accepte cette fonction d'encadrement et qu'il est lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins en tant que médecin-qualifié en médecine du travail

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir des compétences en médecine du travail
- Assurer les missions qui leur sont confiées par le Code du travail et qui sont précisées par la circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012
- Préparer la qualification en médecine du travail par la commission nationale de qualification du CNOM
- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi. Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés
- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire, de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail
- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projet ...)
- Être capable de mener ou de conseiller, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale, en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux

PROGRAMME DE LA FORMATION : 412 HEURES

La formation est divisée en deux parties :

- Une première partie de 2 ans de formation en alternance, théorique et pratique
- Une deuxième partie de 2 ans de formation pratique, marquée par des évaluations des compétences en présence des tuteurs et des enseignants et la préparation d'un travail original restitué sous forme d'un mémoire.

Enseignements	Volume horaire
ANNEES 1 ET 2	
UE 1 « Le monde du travail, la santé au travail » EC1 – L’entreprise, le monde du travail Organisation de la Santé-Travail EC2 – Évaluation et suivi des capacités de travail Maintien à l’emploi Pénibilité	30 H
UE 2 « Les risques professionnels, suivi et traçabilité » EC1 – Évaluation, approche par nuisance, approche par branche EC2 – Surveillance de la santé, traçabilité, dépistage	60 H
UE 3 « Outils, Méthodes » EC1 – Méthodologie d’études et de recherche, veille sanitaire, indicateurs EC2 – Conduite de projets, communication	40 H
UE 4 « L’équipe pluridisciplinaire » EC1 – La surveillance du milieu de travail et la gestion du risque (de la profession à l’environnement) EC2 – L’équipe santé-travail, management d’équipe	40 H
ANNEES 3 ET 4	
UE 5 « Exercice professionnel dirigé » Formation pratique encadrée pendant laquelle le collaborateur médecin stagiaire effectue sa mission au sein d’un service de santé au travail, encadré par un médecin tuteur. Application pratique des enseignements théoriques. Applications concrètes des objectifs pédagogiques.	200 H
UE 6 « Parcours pratiques individualisés » Dans chaque parcours sont proposés des thèmes obligatoires et des thèmes optionnels. Le Médecin collaborateur stagiaire choisit les thèmes souhaités <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Hygiène Industrielle - Parcours Pathologie Professionnelle - Parcours Prévention - Parcours Règlementation Il s’agit de terrains d’observation professionnelle.	Parcours individualisés répartis sur les années 3 et 4 en fonction des choix du stagiaire
ANNEE 3	
UE 7 « Réunions pédagogiques : suivi individuel et collectif »	14 H
ANNEE 4	
UE 8 « Préparation soutenance : suivi individuel et collectif »	21 H
UE 9 « Soutenances - Echanges de pratiques » Soutenances publiques avec échanges de pratiques en assemblée plénière	7 H

CONDITIONS DE VALIDATION DU DIPLOME :

- Obtenir la moyenne aux épreuves écrites (partie théorique).
- Valider partie pratique (mémoire + soutenance) – Cette validation est accordée par le jury sur la base du rapport du tuteur médecin encadrant.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES : 12 PERSONNES MAXIMUM

Renseignements pédagogiques : Mme Brigitte BAUDONNAT - E-mail : brigitte.baudonnat@uca.fr

Candidatures : Merci de télécharger le dossier de candidature en suivant le lien suivant :

<https://medecine.uca.fr/medias/fichier/dossier-candidature> / ☎ 04-73-17-79-36 / E-mail : umfcs.medpha@uca.fr

⇒ Toute candidature doit faire l’objet d’un dossier remis auprès de l’U.M.F.C.S.

⇒ En cas de validation pédagogique de votre candidature, l’U.M.F.C.S. vous fera parvenir un dossier d’inscription

⇒ En cas d’effectif insuffisant, la formation sera reportée à la rentrée universitaire suivante

COUT DE LA FORMATION 2019/2020 (PREVISIONNEL PAR ANNEE BASE SUR LA TARIFICATION 2018/2019) :

Formation continue (Prise en charge – Donne lieu à une convention de formation professionnelle) :

- 4 500 € Année 1 et 2
- 1 500 € Année 3 et 4